

16 mai. Il combattit ensuite les cabinets de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et mourut le 25 janvier 1880. Conseiller général de la Haute-Vienne, chevalier de la Légion d'honneur (1844).

PEYRAT ALPHONSE, représentant en 1871, et membre du Sénat, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 21 juin 1812, mort à Paris le 2 janvier 1891, fit ses études au séminaire de Toulouse; mais, se sentant peu de goût pour l'état ecclésiastique, il suivit quelque temps les cours de l'École de droit et renouça brusquement à la jurisprudence pour venir à Paris (1833), où Armand Marrast, alors rédacteur en chef de la *Tribune*, l'accueillit avec bienveillance: le jeune Peyrat débuta dans ce journal par un article de critique sur les *Mémoires de la révolution de 1830*, publiés par Bérard: l'article, inséré en bonne place, parut tellement agressif au ministère public que le journal fut saisi et Peyrat condamné à trois ans de prison et 10,000 francs d'amende. Attaché dès lors à la feuille démocratique, M. Peyrat fut chargé du compte rendu des séances de la Chambre, jusqu'au mois d'avril 1834, époque à laquelle la *Tribune* suspendit sa publication. Devenu secrétaire du directeur du *National*, M. Charles Thomas, M. Peyrat retourna ensuite à Toulouse, où il rédigea quelque temps la *France méridionale*; puis il revint à Paris, collabora à la *Presse*, visita l'Italie et l'Espagne, et ne cessa de fournir assidûment, jusqu'en 1863, des articles au journal de Girardin. Lorsque, par ordre du général Cavaignac, le rédacteur en chef de ce journal fut incarcéré (juin 1848), M. Peyrat fut à la tête des instigateurs de la protestation que signèrent 68 journalistes et avocats contre cette violation de la liberté. Il s'était fait dans la *Presse* une spécialité des questions de politique extérieure, d'histoire et de critique religieuse. On remarqua surtout ses correspondances d'Angleterre, écrites de Londres en 1857, et une série d'articles sur l'infailibilité des papes, et, plus tard, sur les affaires de Naples. A la fin de 1857, il venait de prendre, en remplacement de Neftzer, la rédaction en chef de la *Presse*, lorsqu'elle fut suspendue pour deux mois, à la suite d'un article de M. Peyrat, contenant ce passage: « Il y a depuis quelque temps dans la conscience universelle un vague frémissement. Voici évidemment l'heure des résolutions décisives. Les problèmes qui préoccupent le monde politique se simplifient. Les partis se serrent et se comptent. Il semble que nous ayons tous entendu d'un bout à l'autre de l'Europe une voix qui nous crie: Levez-vous et marchez! Devons-nous, vivant toujours de nos souvenirs et de nos regrets, nous enfoncer de plus en plus dans notre abatement? Le parti révolutionnaire doit-il imiter le parti légitimiste, que l'abstention a conduit à la nullité? Nous nous sommes comptés; nous savons que nous sommes un grand parti dévoué à la Révolution. » Le conseil d'administration du journal renouça alors à la collaboration de M. Peyrat, qui lui intenta un procès et le perdit devant le tribunal de commerce. En 1859, il put rentrer au journal comme rédacteur en chef, mais il dut se renfermer, jusqu'à la fin de 1860, dans la bibliographie et la critique littéraire. Enfin il quitta définitivement la *Presse* pour fonder, trois ans plus tard, l'*Avenir national*, journal qui fit une guerre incessante à l'empire. En novembre 1868, ce fut lui qui prit l'initiative de la souscription Baudin, source de nombreuses poursuites contre lui et un grand

nombre de ses confrères de la presse démocratique. M. Peyrat conserva la direction de l'*Avenir national* jusqu'au commencement de 1872. Elu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 42^e sur 43, par 72,480 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits), il alla siéger à l'extrême-gauche, dans le groupe radical de l'Union républicaine, vota contre les préliminaires de paix, proposa à ses collègues, le 16 mai 1871, de proclamer la République, et prit encore l'initiative, comme président de l'Union républicaine (19 mai 1873), d'une motion tendant à la dissolution de l'Assemblée, dans le délai de quinze jours. Il se prononça contre l'abrogation des lois d'exil, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre la loi des maires, l'état de siège, le ministère de Broglie. En 1875, il fut du petit nombre des représentants intransigeants qui, faisant passer le respect des principes démocratiques avant les suggestions de la politique « des résultats », refusèrent de s'associer à l'adoption des lois constitutionnelles: il s'était déjà abstenu lors du vote de la proposition Casimir Périer relative à l'organisation de la République. Porté, le 30 janvier 1876, candidat au Sénat dans le département de la Seine, il fut élu sénateur, le dernier sur cinq, au troisième tour de scrutin, par 114 suffrages sur 204 votants. Il appartient, dans la Chambre haute, au groupe de l'Union républicaine, se prononça pour l'amnistie plénière avec Victor Hugo, repoussa juin 1877) la demande de dissolution de la Chambre, et fut désigné, avec MM. Calmon et Hérol, pour diriger le comité de résistance légale et de propagande républicaine qui tint tête au gouvernement du Seize-Mai et prépara les élections qui suivirent. Il n'eut ensuite, au Sénat, qu'un rôle assez effacé. Il vota avec la gauche pour les divers ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir, pour l'article 7 (1880) et pour les lois Ferry, fut réélu sénateur de la Seine, le 8 janvier 1882, par 103 voix sur 202 votants, devint vice-président du Sénat, en remplacement de M. Le Royer, le 9 février suivant, fut confirmé dans les mêmes fonctions le 2 février 1885, et se prononça pour la réforme judiciaire, pour le divorce, pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger; il s'était abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. Outre ses nombreux articles comme journaliste, on a encore de lui: *Réponse à l'instruction synodale de l'évêque de Poitiers* (1854); *Un nouveau dogme* (1855); *Critique des hommes du jour* (1855); *L'Empire jugé avec indépendance* (1856); *Histoire et religion* (1858); *Etudes historiques et religieuses* (1863); *Histoire élémentaire et critique de Jésus* (1864), son principal ouvrage; *la Révolution et le livre de M. Quinet* (1866), etc.

PEYRE (LOUIS-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Mane (Basses-Alpes) le 14 mars 1760, mort à une date inconnue, homme de loi avant la Révolution, devint administrateur des Basses-Alpes en 1791, et fut élu, le 5 septembre 1792, député des Basses-Alpes à la Convention nationale, le 5^e sur 6, par 152 voix (301 votants). Il se prononça, dans le procès du roi, pour l'appel au peuple et pour la mort, « sauf, dit-il, à examiner ensuite la question de sursis ». Du parti de la Gironde au 31 mai, il signa la protestation

du 6 juin contre la Montagne, fut compris dans le décret d'arrestation des 73, et n'échappa au jugement qui l'attendait qu'en rétractant sa signature. Sujet à des attaques d'épilepsie, il avait dû être détenu dans un local à part. Réintégré à la Convention en décembre 1794, il se rendit (5 juin 1795) en mission à l'armée de Rhin-et-Moselle, et fut réélu, le 22 vendémiaire an IV, par 59 voix (116 votants), député des Basses-Alpes au Conseil des Cinq-Cents; il devint secrétaire de cette assemblée, en sortit en l'an VII, et disparut de la scène politique.

PEYRE (LOUIS AUGUSTE-ALEXIS DE), député de 1832 à 1848, né à Limoux (Aude) le 4 mars 1797, mort à Limoux le 13 février 1869, étudia le droit et fut inscrit au barreau de Limoux. Dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, il se présenta à la députation, comme candidat conservateur, le 5 juillet 1831, dans le 4^e collège de l'Aude (Limoux), où il échoua avec 123 voix contre 124 à l'élus, M. Brousses; mais il fut élu député de la même circonscription (en remplacement de M. Brousses décédé), le 1^{er} mars 1832, par 161 voix (252 votants, 313 inscrits), contre 71 à M. Marc Gaze. M. de Peyre siégea au centre et soutint fidèlement de ses votes la politique gouvernementale. Son mandat lui fut successivement renouvelé: le 21 juin 1834, par 176 voix (268 votants, 300 inscrits), contre 69 à M. de Cauderat; le 4 novembre 1837, par 203 voix (242 votants, 329 inscrits); le 2 mars 1839, par 178 voix (258 votants); le 9 juillet 1842, par 216 voix (220 votants, 357 inscrits); le 1^{er} août 1846, par 259 voix (262 votants, 375 inscrits). Dans l'interval de ces deux derniers scrutins (1844), il avait été nommé par le gouvernement conseiller référendaire à la cour des Comptes. Partisan de la politique de Guizot, et contraire à toute idée de réforme électorale, il s'associa (1845) au vote de l'indemnité Pritchard. « M. Peyre, écrivait un biographe, fut maire de Limoux; il est député de Limoux; il n'a point inventé la blanquette de Limoux; il n'a rien inventé. Comment le pays qui produit les liqueurs mousseuses a-t-il engendré quelque chose d'aussi obtus? La nature est pleine de contrastes. Cependant, comme il fallait bien trouver à placer un ministériel si fidèle, on l'a jeté à la cour des Comptes en qualité de référendaire. Qu'y fait-il? Qu'y peut-il faire? Vous êtes trop curieux. Il y est placé. Limoux n'en est pas moins une assez jolie petite ville. » M. de Peyre quitta la vie parlementaire en 1848. Il était encore conseiller référendaire de 2^e classe à la cour des Comptes en 1869, date de sa mort. Chevalier de la Légion d'honneur.

PEYRON (ALEXANDRE-LOUIS-FRANÇOIS), membre du Sénat, ministre, né à Marines (Seine-et-Oise) le 21 juin 1823, entra à l'École navale en 1839, en sortit comme aspirant en 1841, fit une première campagne de quatre années autour du monde, assista à la prise de possession des îles Marquises par Dupetit-Thouars, devint enseigne en 1845, lieutenant de vaisseau en 1852, se distingua à l'attaque de Bomarsund, et fut décoré de la Légion d'honneur le 15 septembre 1854. Il prit part au bombardement de Sweaborg, comme commandant de la canonnière Sainte-Barbe, se rendit ensuite en Cochinchine, et fut promu capitaine de frégate le 26 août 1861. Pendant l'expédition du Mexique, il fut placé à la tête du fort Saint-Jean d'Ulloa (1863). Officier de la Légion d'honneur (1864), capitaine de vaisseau (1867), il remplit les fonctions de chef d'état-major de

l'amiral Jauréguiberry, fut élevé au rang de contre-amiral le 26 avril 1877, nommé major de la flotte à Toulon, et commanda en 1878 la division navale des Antilles. De retour en France, il siégea au conseil d'amirauté, devint chef d'état-major général du ministre de la Marine, reçut en 1881 le titre de vice-amiral, en 1882 le poste de préfet maritime à Toulon, et fut appelé, le 9 avril 1883, à prendre le portefeuille de la Marine, qu'il conserva jusqu'au 6 avril 1885. Comme ministre, l'amiral Peyron s'associa aux actes de ses collègues sur la politique coloniale, et prit plusieurs fois la parole devant les Chambres au nom du gouvernement. Le 24 juin 1884, il fut élu sénateur inamovible par le Sénat, avec 186 voix (203 votants, et 10 bulletins blancs), en remplacement de M. Würtz, décédé. Il siégea au centre gauche, fut nommé questeur du Sénat, et opina pour les crédits du Tonkin, pour les cabinets qui se succédèrent au pouvoir et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Grand-croix de la Légion d'honneur du 29 octobre 1887. L'amiral Peyron est le frère du docteur Peyron, actuellement directeur de l'Assistance publique.

PEYRONNET (PIERRE-DENIS, COMTE DE), député de 1820 à 1827, ministre et pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 9 octobre 1778, mort au château de Montferrand (Gironde) le 2 janvier 1854, était « fils de messire Jean-Louis Peyronnet, écuyer, président trésorier de France honoraire au bureau des finances de Guyenne, et de dame Rose Beau, de la paroisse de Puy-paulin ». Son père, qui avait acheté, peu de temps avant 1789, une charge de secrétaire du roi qui donnait la noblesse, périt sur l'échafaud pendant la Terreur. Le jeune Peyronnet fit ses études de droit chez M. Ferrère (les écoles de droit avaient été abolies par la Révolution), et fut reçu avocat en 1796 « à une époque, dit un biographe libéral de 1826, où l'on recevait tout le monde ». Il brilla peu au barreau de Bordeaux, et se fit plutôt remarquer par son vif amour des plaisirs et par la turbulence de son caractère. « Il faisait du bruit dans la société des crânes, et il était homme de joyeuse compagnie. Petit-maitre par amour-propre, hautain par caractère, il eut la bravoure de la tête et jamais celle du cœur, et ses intimes intimes d'alors étaient les Duclos, les Sterling, les Lercaro, qui étaient la terreur de toute société tranquille, et que leur manie des duels faisait redouter. » M. de Peyronnet se maria fort jeune avec Mlle Perpignan; mais cette union ne fut pas heureuse et les époux se séparèrent. A l'époque de l'entrée des troupes anglo-espagnoles dans les provinces du Midi, il attira sur lui l'attention par l'exaltation de son zèle royaliste. Pendant les Cent-Jours, il escorta la duchesse d'Angoulême jusqu'au navire qui la ramena en Angleterre. Ce fut l'origine de sa fortune. Le 26 octobre 1815, il fut nommé président du tribunal de première instance de Bordeaux. En 1816, il vint à Paris pour faire valoir auprès du gouvernement les réclamations des marchands de boissons du chef-lieu de la Gironde, et, bientôt après, il fut nommé procureur général à Bourges, où il se transporta avec Mlle Raymonde Perpignan, sa belle-sœur, sa belle-mère et deux de ses filles, et prononça un discours d'installation où il manifestait les sentiments monarchistes les plus accentués.

Désigné par le ministère comme candidat du gouvernement aux élections de la Chambre, il fut élu, le 13 novembre 1820, député du grand collège du Cher, par 98 voix (158 votants, 183 inscrits). M. de Peyronnet partit pour Paris, avec sa belle-sœur et sa belle-mère, et tous trois se logèrent à l'hôtel des Indes, rue Montmartre, puis à l'hôtel du bon La Fontaine, rue de Grenelle-Saint-Germain. En 1821, il eut à soutenir, à la place de Jacquinet de L'ampelune, devant la cour des pairs, l'accusation portée contre les auteurs de la conspiration militaire du 19 août 1820, procès qui se termina par la condamnation à la peine capitale de plusieurs accusés. Pendant que M. de Peyronnet était encore procureur général à la cour de Bourges, Mme du Cayla (V. ce nom), qui était séparée de son mari, avait réclamé la tutelle de ses enfants et avait déjà perdu son procès en première instance; elle gagna devant la cour, où les conclusions du parquet lui furent favorables. Peu de temps après, M. de Peyronnet fut nommé procureur général à la cour royale de Rouen, et, le 14 décembre 1821, une ordonnance royale l'appela à prendre le portefeuille de la Justice. Cette élévation soudaine déplut à la haute magistrature. Le nouveau garde des sceaux choisit pour secrétaire général du ministère M. Henri de Vatimesnil, remplaça M. Legraverand, directeur des affaires criminelles, par M. Rives, avocat à la cour de Cassation, et conserva M. Romer comme chef de la comptabilité, et le président de Mailler comme directeur des affaires civiles. Le 2 janvier 1822, M. de Peyronnet parut à la Chambre, pour y présenter le projet de loi sur la liberté de la presse, où se trouvait le fameux mot de *tendance*, et qui aggravait la pénalité des lois de 1819, en enlevant au jury la connaissance des délits de la presse, pour les soumettre au jugement des cours royales; le projet autorisait ces mêmes cours à suspendre provisoirement et même à supprimer entièrement les journaux dont la *tendance* paraissait contraire à la paix publique, à la religion de l'Etat et à l'autorité royale; enfin elle donnait au roi la faculté de rétablir la censure par ordonnance. L'exposé des motifs de la loi développait cette théorie que l'autorité du roi était antérieure et supérieure à la Charte. La discussion des articles souleva dans les Chambres de véritables orages; mais la loi finit par être adoptée. Le 17 août 1822, M. de Peyronnet fut créé comte, plaça dans ses armes une épée, avec la devise : *non solum toga*, et fut nommé, presque aussitôt, officier de la Légion d'honneur. Du 6 septembre au 29 octobre 1822 il remplit l'intérim du ministère de l'Intérieur, et prit une part peu active à la session de 1823. Réélu député du Cher, le 6 mars 1824, par 122 voix (134 votants, 169 inscrits), et député de la Gironde par 308 voix (551 votants, 647 inscrits), il opta pour la Gironde, et fut remplacé dans le Cher, le 2 août 1824, par M. de Fongières. On le vit reparaitre à la tribune dans la session de 1825. Il présenta et fit adopter la loi fameuse sur le sacrilège, qui punissait des travaux forcés à perpétuité, de la mort et de la peine du parricide, les vols commis dans les églises et la profanation des objets consacrés aux cultes. Il obtint le rétablissement de la censure, et fut l'auteur principal de la loi dite « de justice et d'amour », qui tendait (1827) à assujettir au dépôt préalable les écrits non périodiques, et au timbre les écrits de cinq feuilles d'impression et au-dessous, à rendre l'imprimeur responsable du délit, et à autoriser le ministère public à poursuivre

la diffamation, malgré le silence de la personne diffamée. Les écrivains de tous les partis furent d'accord pour protester; l'Académie française intervint; à la Chambre, Châteaubriand qualifia la loi de *loi vandale*, et M. de la Bourdonnaye, le chef de la contre-opposition royaliste, la combattit avec une grande vivacité. Néanmoins la Chambre l'adopta; mais le garde des sceaux la retira, le 17 août 1827, devant la Chambre des pairs, qui menaçait de la mettre en échec. M. de Peyronnet occupa encore par intérim le ministère de l'Intérieur, du 9 juillet au 2 août 1825, et du 30 août au 19 septembre 1826. Repoussé aux élections de 1827 par les collèges électoraux de Bordeaux et de Bourges, il fut nommé pair de France le 4 janvier 1828, et quitta momentanément le pouvoir, le lendemain, 5 janvier, ainsi que MM. de Villèle et de Corbière, pour faire place au ministère Martignac. Il fut remplacé comme garde des sceaux par M. Portalis. A la chute du cabinet Martignac, M. de Peyronnet ne fit point partie tout d'abord du nouveau cabinet présidé par M. de Polignac; mais, le 19 mai 1830, il remplaça M. de Montbel comme ministre de l'Intérieur. Il s'associa aux derniers actes de ses collègues et contresigna les Ordonnances du 25 juillet. Après avoir précipitamment quitté le pouvoir devant l'insurrection, il réussit pendant quelque temps à se dérober aux poursuites prescrites contre les ex-ministres de Charles X. Lorsqu'il comparut avec MM. de Polignac, de Chantelauze et de Guernon-Ranville devant la cour des pairs, sous l'inculpation de haute trahison, il s'efforça d'établir, dans sa défense présentée par M. Hennequin, qu'il était personnellement opposé aux Ordonnances, et qu'il ne les avait signées que par déférence pour l'autorité royale; il exprima même des regrets amers d'avoir pris part à une mesure qui avait fait répandre autant de sang de part et d'autre. Condamné, comme ses collègues, à la prison perpétuelle et à la dégradation civique, il fut enfermé au fort de Ham, et obtint, après six ans de captivité, la remise de sa peine (17 octobre 1836). On a de M. de Peyronnet quelques ouvrages, notamment : *Esquisse politique* (1829); *Pensées d'un prisonnier* (1834); *Histoire de France* (1855); *Satires* (1854), etc.

PEYROT (ISAAC-ETIENNE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Silhac (Ardèche) le 27 avril 1764, mort à une date inconnue, exerçait à Vernoux (Ardèche) la profession de médecin. Conseiller général du département, il fut élu, le 11 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Tournon à la Chambre des Cent-Jours, par 44 voix (82 votants), contre 37 à M. Dayme. Il rentra dans la vie privée après la courte session de cette assemblée.

PEYRUC (PONS), député de 1868 à 1870, né à Toulon (Var) le 10 juillet 1813, négociant dans cette ville, devint président de la chambre de commerce de Toulon, conseiller municipal, et conseiller général du Var. Elu, comme candidat officiel, le 13 septembre 1868, député de la 2^e circonscription du Var au Corps législatif, par 17,476 voix (30,372 votants, 48,544 inscrits), contre 12,892 à M. Dufaure, candidat indépendant, en remplacement de M. de Kervéguen, décedé, M. Pons Peyruc siégea dans les rangs de la majorité dynastique, obtint sa réélection, toujours avec l'appui du gouvernement impérial, dans la même circonscription, le 24 mai 1869, par 18,999 voix (34,010 votants, 52,089 inscrits), contre 11,349 à M. Emm. Arago et 3,441 à

M. Philis, suivit la même ligne politique que précédemment, opina pour la déclaration de guerre à la Prusse, et quitta la vie politique au 4 septembre 1870. Chevalier de la Légion d'honneur.

PEYRUCHAUD (GABRIEL), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était avocat à Saint-Sernin-sur-Isle, quand il fut élu, le 19 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Castelmoron (Gironde). Il prêta le serment au Jeu de paume, opina avec la majorité réformatrice, et, tant en raison de sa santé que de ses affaires, fut en congé à partir du 30 juillet 1790.

PEYRUSSE (LOUIS-EUGÈNE), député au Corps législatif de 1864 à 1870, né à Lezignan (Aude) le 14 mars 1820, fit ses études et son droit à Toulouse, son stage d'avocat à Paris, où il collabora au *Répertoire général du palais*, puis se fit inscrire (1843) au barreau de Narbonne. Conseiller général de l'Aude en 1848, administrateur des hospices de Narbonne en 1852, maire de Narbonne en 1860, chevalier de la Légion d'honneur le 13 août 1863, il fut élu député au Corps législatif dans la 2^e circonscription de l'Aude, comme candidat du gouvernement, le 7 août 1864, en remplacement de M. Dabeaux décédé, par 31,796 voix (31,885 votants, 42,644 inscrits). Il siégea dans la majorité dynastique, discuta des questions de finances, et, en mars 1869, déposa un amendement tendant à ce que la Chambre ne couvrit pas de son silence les irrégularités commises par le préfet de la Seine dans son traité avec le Crédit foncier. Réélu, le 24 mai 1869, par 16,928 voix (24,945 votants, 29,632 inscrits), contre 6,823 à M. Raynal et 1,037 à M. Lambert de Sainte-Croix, il fut secrétaire de la Chambre en juillet 1870, et vota pour la guerre contre la Prusse. Il essaya de rentrer dans la vie politique, à l'élection partielle du 14 décembre 1873, motivée dans l'Aude par le décès de MM. de Guiraud et Brousses; mais il échoua avec 17,594 voix sur 62,327 votants. Il ne fut pas plus heureux le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Narbonne, avec 8,604 voix contre 10,960 à l'élus M. Bonnel républicain; et, le 14 octobre 1877, avec 9,554 voix contre 12,429 à M. Bonnel, député sortant, réélu.

PEYRUSSE (JULES-VICTOR), député de 1876 à 1878 et de 1885 à 1889, né à Traversères (Gers) le 21 mars 1831, de la même famille que le précédent, propriétaire, maire de Traversères, et membre du conseil général du Gers pour le canton de Saramon (1863), débuta dans la vie parlementaire en 1876. Il soutint d'abord contre M. Jean David, candidat républicain, une longue lutte électorale que de nombreuses invalidations vinrent renouveler fréquemment. Élu, pour la première fois, comme conservateur-bonapartiste, député de l'arrondissement d'Auch, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, par 7,763 voix (15,065 votants, 17,425 inscrits), contre 7,186 à M. J. David, il vint prendre place dans le groupe de l'Appel au peuple. Mais de nombreuses protestations déterminèrent la majorité de la Chambre à annuler l'élection. M. Peyrusse fut réélu, le 1^{er} octobre suivant, par 8,111 voix (15,704 votants, 18,197 inscrits), contre 7,509 à M. J. David. Il soutint le gouvernement du Seize-Mai contre les 363. fut soutenu à son tour par ce gouvernement, comme candidat officiel le 14 octobre 1877, et obtint sa réélection par 8,253 voix (15,924 vo-

tants et 18,555 inscrits), contre 7,553 à M. Jean David. Invalidé de nouveau, il se représenta le 7 avril 1878, et échoua cette fois avec 7,714 voix contre 8,661 à M. David. Mais le rétablissement du scrutin de liste ramena M. Peyrusse au parlement. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Gers, il fut élu, le 4^e et dernier, par 45,524 voix (73,309 votants, 90,673 inscrits). Il reprit sa place à droite, dans le groupe bonapartiste, vota contre les ministères républicains de la législature, déposa et défendit un projet de réforme de l'impôt foncier tendant à en faire un impôt de quotité au lieu d'un impôt de répartition, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisboine restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

PEYRUSSET DE LA ROCHETTE (ANTOINETTE-ELIE), député de 1815 à 1818, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 8 novembre 1761, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 31 décembre 1818, armateur à Nantes, fut élu député du grand collège de la Loire-Inférieure, le 22 août 1815, par 84 voix (162 votants, 212 inscrits), et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 83 voix (162 votants, 204 inscrits). En 1815, il fit partie de la majorité ultra-royaliste et siégea obscurément au côté de droit 1816 à 1818. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

PEYSSARD (JEAN-PASCIAL-CHARLES), membre de la Convention, né à Périgueux (Dordogne) en 1740, mort à Périgueux en 1804, servit comme officier d'infanterie dans les armées du roi, en Allemagne et en Amérique. Il était garde du corps et chevalier de Saint-Louis, quand éclata la Révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur. Nommé maire de Périgueux (1790), il fut élu, le 7 septembre 1792, député du département de la Dordogne à la Convention, le 6^e sur 10, par 460 voix (645 votants). Il vota la mort du roi, sans appel ni sursis, en disant : « Je trouve dans ma conscience que Louis a mérité la mort. Je prononce la mort. » Après une mission près de l'armée du Nord, au cours de laquelle il fit procéder à de nombreuses arrestations, il fut choisi pour secrétaire par l'Assemblée, fit un rapport sur Gamain, serrurier et constructeur de l'armoire de fer, que Louis XVI était accusé d'avoir empoisonné, se montra dévoué au parti de Robespierre et des Jacobins, et, commissaire près l'École de Mars, tenta de la faire marcher au 9 thermidor contre la Convention. Resté fidèle à la Montagne, il se vit en butte aux dénonciations des vainqueurs. Bourdon de l'Oise et Tallien l'ayant désigné comme un des chefs de l'insurrection de prairial an III, à laquelle il avait applaudi dans la salle même de la Convention, Peyssard fut arrêté et se défendit en alléguant « que ses missions n'avaient encore soulevé aucune plainte, et, qu'à la sévérité commandée par les circonstances, il avait sans cesse allié la pitié et l'humanité qu'il portait toujours dans son cœur. » Condamné à la déportation, il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire. En fructidor an V, il devint administrateur de la Dordogne; mais ses idées avancées le firent bientôt destituer, et il ne prit plus aucune part aux affaires publiques.

PEYTRAL (PAUL-LOUIS), député de 1881 à 1889, ministre, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 20 janvier 1842, fit ses études au lycée de Marseille, et vint se faire recevoir pharmacien à Paris. De retour dans sa ville natale, il dirigea pendant plusieurs années une importante maison de produits pharmaceutiques, et débuta dans la vie politique comme conseiller municipal républicain de Marseille (1876). Adjoint au maire, il fut révoqué par le gouvernement du Seize-Mai, auquel il fit une vive opposition, devint, en 1880, conseiller général des Bouches-du-Rhône, et se présenta, le 21 août 1881, comme candidat radical à la Chambre des députés dans la 1^{re} circonscription de Marseille, qui l'élut, au second tour de scrutin (4 septembre), par 5,022 voix (9,269 votants, 15,922 inscrits), contre 1,699 à M. Paul Durand, 1,499 à M. Pierre Roux, et 805 à M. François Durand. M. Peytral donna sa démission de conseiller général et s'assit à l'extrême-gauche de la Chambre. Il se prononça avec ce groupe, *contre* la politique de M. J. Ferry, *contre* les crédits du Tonkin, mais traita spécialement les questions de l'ordre économique et financier: c'est ainsi qu'il intervint, dans les discussions sur les céréales et sur le régime des sucres, avec des opinions nettement libre-échangistes. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine radicale des Bouches-du-Rhône, il fut élu, au ballottage, député de ce département, le 1^{er} sur 8, par 56,173 voix (93,426 votants, 139,346 inscrits.) Il sembla alors se rapprocher du gouvernement, et se décida à adopter les crédits réclamés pour le Tonkin par le cabinet Brissou. Devenu « ministériel », il fut appelé, le 7 janvier 1886, par M. de Freycinet au poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances, dont M. Sadi Carnot était alors titulaire. A ce titre, M. Peytral prit une part active à un grand nombre de discussions spéciales, obtint du parlement l'augmentation de la pension de retraite des agents du service actif des douanes, et donna sa démission en novembre 1886, son traitement de sous-secrétaire d'Etat n'ayant été voté qu'à une infime majorité. Nommé vice-président, puis président de la commission du budget (1887), il annonça l'intention d'aborder l'étude des réformes fiscales, parut fréquemment à la tribune au cours de la discussion générale de la loi de finances pour soutenir les idées de la commission, et fut bientôt mis à même de les appliquer, comme titulaire du portefeuille des Finances dans le cabinet Floquet (3 avril 1888). Comme tel, il commença par demander au parlement (juin) de reporter le point de départ de l'année financière au 1^{er} juillet; la Chambre y consentit, mais le Sénat refusa de sanctionner cette décision. Le ministre songea alors à déposer une série de projets de loi spéciaux, tendant à rendre les taxes plus proportionnelles aux charges des contribuables (octobre-novembre): il déclama en conséquence: 1° la modification de l'assiette des prestations; 2° la modification du régime fiscal en matière de transmission d'usufruit et de nue-propriété, et la limitation au sixième degré de la vacation héréditaire; 3° la réforme de l'impôt des boissons et l'abolition des droits d'entrée; 4° une répartition nouvelle de la contribution personnelle mobilière; 5° l'établissement d'un impôt général sur le revenu déterminé d'après les déclarations faites par les contribuables à la mairie et examinées par une commission d'évaluation dans chaque commune, par une commission supé-

rieure dans chaque arrondissement. De ces cinq projets, seul le projet d'impôt sur les boissons fut examiné par une commission spéciale, qui se montra en majorité favorable à son adoption. Mais l'idée d'un impôt sur le revenu souleva une opposition extrêmement vive: la commission compétente fut presque unanime à le rejeter. Le ministre des Finances fit encore approuver par le conseil des ministres un projet rattachant directement la comptabilité de chaque ministère à la direction de la comptabilité publique. Le cabinet Tirard, qui succéda, le 22 février 1889, au cabinet Floquet, ne donna aucune suite aux propositions de M. Peytral. Le député des Bouches-du-Rhône s'est prononcé, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement de la révision de la Constitution (chute du cabinet Floquet dont il faisait partie), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

PEZENAS. — Voy PLUVINAL (BARON DE).

PEZERAT (PHILIBERT), représentant du peuple en 1848, né à Pressy-sous-Douin (Saône-et-Loire) le 13 septembre 1789, mort à Poisson (Saône-et-Loire) le 21 décembre 1871, médecin à Charolles depuis 1811, propriétaire agriculteur, appartient sous le gouvernement de Louis-Philippe à l'opposition radicale. Elu, le 23 avril 1848, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 14, par 104,369 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits), il fit partie du comité de l'agriculture et du commerce, déposa une proposition de loi sur la participation du fermier sortant aux améliorations exécutées par lui sur l'immeuble, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, et *contre* l'expédition de Rome. Conseiller général de Charolles depuis 1848, il ne fut pas réélu à la Législative, et reprit à Charolles ses occupations médicales et agricoles. Condamné à la déportation, en raison de ses opinions républicaines, au coup d'Etat de 1851, il entra à l'amnistie de 1859, et se présenta comme candidat de l'opposition au Corps législatif. Aux élections du 1^{er} juin 1863, il échoua avec 1,189 voix contre 16,322 à l'élu M. de Chizeuil, et 3,272 à M. La Guiche, et renonça à la vie politique.

PEZOUS (JEAN-PIERRE), député en 1789, et au Conseil des Anciens, né le 13 août 1758, mort à Albi le 29 décembre 1841, était avocat dans cette ville. Le 20 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Castres. Il opina avec les réformateurs les plus modérés. Juge à Albi le 25 vendémiaire an IV, il fut envoyé (25 germinal an VI) au Conseil des Anciens par le département du Tarn; il se montra favorable au coup d'Etat de Bonaparte, fut nommé, le 4 prairial an VIII, juge au tribunal civil d'Albi, conserva ces fonctions pendant toute la durée de l'Empire et reçut de l'avancement sous la Restauration, qui le fit (20 février 1816) prési-

dent du même tribunal. Il rentra dans la vie privée à la révolution de 1830.

PFLIEGER (JEAN-ADAM), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Altkirch (Haut-Rhin) le 21 janvier 1744, mort à Paris le 8 février 1801, était cultivateur, quand il fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Belfort et Huningue. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité des domaines, et vota avec la majorité de la Constituante. Nommé, après la session, maire de sa ville natale, il représenta à la Convention le département du Haut-Rhin qui l'avait élu, le 5 septembre 1792, le 5^e sur 7, par 256 voix (387 votants). Il siégea à la Montagne, vota « pour la mort » dans le procès de Louis XVI, fit rendre un décret pour la destruction des loups, et fut envoyé en mission dans les Ardennes (septembre 1793). Il réclama, au nom de la tranquillité publique, contre les mesures prises contre le culte catholique, protesta (27 décembre) contre le nom de Port-de-la-Montagne donné à Toulon après la prise de la ville, « cette dénomination ne devant pas illustrer un repaire rempli de traîtres », et proposa le nom de Port-Affranchi, passa à l'armée du Rhin (février 1794) pour y organiser la cavalerie, inaugura à Châlons-sur-Marne le temple de la Raison, et fit arrêter des hébertistes à Nancy (21 thermidor) comme complices de Robespierre: l'un d'eux avait dit publiquement le 10 thermidor: « Encore deux jours et la bombe éclatera! » Elu, le 21 vendémiaire an IV, député du Haut-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, par 129 voix (249 votants). — Il avait obtenu également la majorité dans la Meurthe — Pflieger en sortit le 20 mai 1798, et remplit ensuite les fonctions d'inspecteur général des postes aux chevaux.

PFLIEGER (JEAN-ADAM), député de 1834 à 1846, né à Altkirch (Haut-Rhin) le 1^{er} décembre 1775, mort à Altkirch le 21 juillet 1846, fils du précédent, s'engagea comme volontaire, en 1793, dans le 1^{er} chasseurs à cheval, et devint sous-lieutenant au 1^{er} dragons et aide de camp du général Bayet à l'armée de la Moselle (25 pluviôse an III). Promu capitaine à l'armée du Rhin, il fut attaché à l'état-major du général Moreau jusqu'à la paix de Lunéville, et quitta alors le service militaire. Propriétaire, dans le Haut-Rhin, de domaines considérables qu'il exploita lui-même avec succès, il fut nommé, en 1807, maire d'Altkirch et conseiller général, doubles fonctions qu'il conserva jusqu'en 1815. Destitué par la seconde Restauration, il fut rendu à la vie publique par la révolution de 1830. De nouveau maire d'Altkirch, conseiller général, administrateur de la caisse d'épargne, ami de Dupont de l'Eure, il fut successivement élu député du 4^e collège du Haut-Rhin (Altkirch), le 21 juin 1834, par 144 voix (156 votants, 231 inscrits); le 4 novembre 1837, par 107 voix (203 votants, 249 inscrits); le 2 mars 1839, par 167 voix (241 votants); le 9 juillet 1842, par 144 voix (276 votants, 305 inscrits) contre 108 à M. Prudhomme. Il siégea à la gauche constitutionnelle et vota pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, contre les fortifications de Paris, contre le recensement, contre l'indemnité Pritchard; il était absent pour raisons de santé lors du vote sur la dotation du duc de Nemours. Il mourut dans les derniers jours de la législature.

PFLIEGER (LOUIS-CHARLES), représentant

en 1849, né à Altkirch (Haut-Rhin) le 7 novembre 1817, petit-fils du précédent, était horticulteur à Altkirch. Républicain avancé, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, le 10^e et dernier par 33,073 voix (118,335 inscrits); il s'associa à la protestation de Ledru-Rollin et de la Montagne contre le siège de Rome, signa l'appel aux armes, et se rendit, dans la journée du 13 juin 1849, au Conservatoire des Arts et Métiers. Il réussit à s'échapper avant l'arrivée de la troupe, gagna Bruxelles en voyageant sous le nom du représentant Prudhomme qui, après lui avoir donné asile quelques instants à Paris, lui avait prêté sa médaille et sa carte, et fut condamné par contumace à la déportation.

PHÉLINES (LOUIS-JACQUES DE), SEIGNEUR DE VILLIERSFAUX, député en 1789, né à Villiersfaux (Loir-et-Cher) le 1^{er} septembre 1747, mort à une date inconnue, « fils de messire Louis de Phélines, écuyer, seigneur de Villiersfaux et autres lieux, et de dame Marie-Michelle-Anne-Charlotte de Saint-Meloire », appartenant, sous l'ancien régime, aux armées du roi, comme capitaine au corps du génie. Elu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Blois, il se sépara un des premiers de la majorité de son ordre, et se réunit au tiers dès la constitution de l'Assemblée nationale. Membre des comités de vérification et des subsistances, il remplaça Target (2 février 1790) au comité de constitution, et fut adjoint au comité d'agriculture. Lors de la fuite du roi à Varennes, il fut envoyé à Landau et dans le Haut et le Bas-Rhin pour mettre les places fortes en état de défense (21 juillet 1791). De retour à l'Assemblée, il fit adopter un projet relatif à l'admission des élèves aux écoles d'artillerie et du génie, obtint diverses modifications à un décret sur le personnel de l'armée, et ne reparut plus sur la scène politique après la session.

PHILIBERT (THOMAS), député en 1791, né à Saint-Julien-le-Montagnier (Var) le 10 janvier 1743, mort à Brignoles (Var) le 19 octobre 1804, homme de loi à Saint-Julien avant la Révolution, devint administrateur du département (1791), et fut élu, le 10 septembre de la même année, député du Var à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 253 voix (485 votants). Il vota avec la majorité, présenta un projet relatif à l'échange des assignats, donna son opinion sur l'émission des billets de confiance, repoussa les inculpations dirigées contre le comité de liquidation, et devint plus tard, après le coup d'Etat de Bonaparte, sous-préfet de Brignoles (6 floréal an VIII). Il mourut dans ces fonctions.

PHILIBERT (JULES-THOMAS), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Julien-le-Montagnier (Var) le 6 juin 1799, mort à Aups (Var) le 18 janvier 1887, petit-fils du précédent, fit son droit à Aix, puis se fixa à Aups, dont il devint maire. Il y fit construire une salle d'asile, des greniers d'abondance et des écoles primaires. Conseiller général de son canton, républicain modéré, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Var à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 9, par 30,466 voix (87,323 votants, 96,216 inscrits). Il fit partie du comité de l'administration, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc

et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Kateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Il quitta la vie politique après la session.

PHILIPON (EDOUARD-PAUL-LUCIEN), député de 1885 à 1889, né à Lyon (Rhône) le 8 janvier 1851, neveu du docteur Bonnet (V. ce nom) ancien sénateur de l'Ain, étudia le droit, suivit en même temps les cours de l'École des Chartes, et se fit recevoir avocat puis docteur en droit. Inscrit au barreau de Paris (1880), il collabora au *Progrès de l'Ain*, journal républicain, entra bientôt dans la magistrature et fut successivement substitut du procureur de la République à Amiens (juillet 1880), et substitut du procureur de la République à Lyon (1882). Aux élections législatives du 4 octobre 1885, M. Philipon fut porté sur la liste républicaine opportuniste de l'Ain, et élu député, le 5^e sur 6, par 42,733 voix (76,043 votants, 103,649 inscrits). Il siégea à gauche, fut rapporteur d'un projet de loi sur la propriété artistique et littéraire, et vota pour la politique scolaire et coloniale du gouvernement, pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lishonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de M. Philipon quelques ouvrages juridiques, des études de philologie et des travaux historiques publiés dans la *Romania* et dans la *Revue de philologie française*, et un traité sur la propriété des modèles et dessins industriels. Membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

PHILIPPE (FRANÇOIS-JÉRÔME), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort, inconnues, fut nommé administrateur du département du Léman, puis commissaire du Directoire exécutif près l'administration du même département, à sa création. Elu, le 23 germinal an VII, député du Léman au Conseil des Anciens, il en fut élu secrétaire (1^{er} thermidor), parla sur l'organisation du notariat, contre les émigrés naufragés à Calais, sur la répression du brigandage, sur le compte décadaire de la situation de la France que devait publier le Directoire, pour l'annulation des élections de St-Domingue, etc. Exclu du Conseil, le 19 brumaire an VIII, au coup d'État de Bonaparte, il disparut de la scène politique.

PHILIPPE (CLAUDE-MARIE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents et représentant aux Cent-Jours, né à Annecy (Haute-Savoie) le 23 janvier 1761, mort à Annecy le 26 janvier 1834, « fils de M. Joseph-Marie Philippe et de demoiselle André-Anne Pomel », était avocat à Annecy au moment de la Révolution. Nommé, après l'annexion de la Savoie à la République française, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel d'Annecy, il fut élu, le 24 germinal an VII, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents, par 223 voix sur 301 votants. Philippe tint fidèlement le ser-

ment de fidélité qu'il avait prêté à la Constitution de l'an III; mais, affligé de surdité, il ne prit part que par ses votes aux discussions du Conseil. Hostile au coup d'État de brumaire, il fut exclu du corps législatif le lendemain, et inscrit pour la déportation. Il réussit à se cacher, et reprit ensuite sa place au barreau d'Annecy. Il y plaïdait encore, quand, le 11 mai 1816, l'arrondissement d'Annecy le choisit pour représentant à la Chambre dite des Cent-Jours, par 32 voix sur 46 votants. Il rentra de nouveau au barreau d'Annecy après cette courte législature.

PHILIPPE (JULES-PIERRE-JOSEPH), représentant en 1871, député de 1876 à 1888, né à Annecy (Haute-Savoie) le 30 octobre 1827, mort à Paris le 24 mars 1888, petit-fils du précédent, et petit-neveu d'un volontaire de 1792 tué à Lodi, commença ses études de droit à l'Université de Chambéry, mais les abandonna pour s'occuper de journalisme : il rédigea en 1848 le *National savoisien* qui demandait l'annexion de la Savoie à la France, fonda, en 1850, le *Moniteur savoisien*, et prit la direction d'une imprimerie et d'une librairie, où il publia des travaux historiques. Conseiller municipal d'Annecy de 1854 à 1870, il accueillit l'annexion de la Savoie à l'empire français (1860) sans enthousiasme, et fit, dans ses journaux, de l'opposition républicaine au gouvernement. Inspecteur départemental des établissements de bienfaisance de la Haute-Savoie (1862), il fonda, en 1868, un nouvel journal républicain : *Les Alpes*, et, se présentant, le 24 mai 1869, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de la Haute-Savoie, où il échoua avec 11,450 voix contre 17,344 au député sortant, candidat-officiel réélu, M. Pisard. A la chute de l'Empire, le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet de la Haute-Savoie (6 septembre 1870). Elu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 5, par 31,078 voix sur 37,302 votants et 76,099 inscrits, M. Philippe se rendit à Bordeaux; mais l'Assemblée paraissant disposée à annuler son élection en raison de ses fonctions préfectorales, il donna sa démission de représentant, et revint à la préfecture d'Annecy, jusqu'à sa révocation au 24 mai 1873. Nommé, quelque temps après, préfet des Pyrénées-Orientales, il n'accepta pas ces fonctions, et il se représenta à la députation, le 20 février 1876, dans l'arrondissement d'Annecy, qui l'élut par 9,456 voix sur 17,285 votants et 22,229 inscrits, contre 6,415 à M. d'Anières et 1,391 à M. Brunier. Il prit place à gauche, et fut des 363. Réélu, comme tel, le 14 octobre 1877, par 11,223 voix, sur 18,709 votants et 22,728 inscrits, contre 7,484 à M. d'Anières, candidat du gouvernement du 16 mai, il reprit sa place à gauche, combattit le cabinet de Rochebouët, soutint le cabinet Dufaure et les ministères républicains qui suivirent, et vit son mandat renouvelé, le 21 août 1881, par 11,679 voix sur 13,817 votants et 22,721 inscrits, contre 700 à M. Dupont-Vieux et 503 à M. R. Girod. Il soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, vota avec les opportunistes, et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Haute-Savoie, fut réélu député, le 3^e sur 4, par 36,949 voix sur 59,651 votants et 77,569 inscrits. Il continua d'appuyer de ses votes les ministres au pouvoir, fut porté absent par congé lors du vote sur l'expulsion des princes,

et mourut au cours de la législature. Membre des sociétés savantes de la région, secrétaire de la Société florimontane d'Annecy, M. Philippe a fondé la *Revue savoisiennne*, et a publié : *Les gloires de la Savoie; Annecy et ses environs; Notice historique sur l'abbaye de Talloires (1860); Chronologie de l'histoire de la Savoie; Les princes-loups de Savoie; Réformes l'éducation; Origine de l'imprimerie en France (1886)*, etc. Chevalier des Saints-Maurice et Lazare.

PHILIPPE-DELLEVILLE (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bayeux (Calvados) le 22 février 1740, mort à Sainte-Croix-sur-Mer (Calvados) le 31 août 1828, appartenait à la magistrature sous l'ancien régime. Nommé président du tribunal de Bayeux, il fut élu, le 9 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Calvados, le treizième et dernier, avec 361 voix (605 votants); il opina avec les modérés, notamment, dans le procès du roi, pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix. Partisan des Girondins, il fut décrété d'arrestation avec les 73. Il ne vint pas à la séance le jour où le décret d'arrestation fut rendu, continua de toucher son indemnité de député, alla voir, après le 9 thermidor, ses collègues enfermés au Luxembourg et aux Carmes, dina avec Barère, et ne fut pas inquiété. Réintégré à la Convention le 18 frimaire an III, il s'associa à la réaction anti-jacobine, et proposa d'élever un monument « aux victimes de la tyrannie décevinaire ». Elu le 22 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député du Calvados, par 273 voix (392 votants), (il avait été élu également par quatre autres départements), il s'opposa au rétablissement de la loterie, fut secrétaire de l'assemblée, parla sur l'organisation de la marine, sur le mode de radiation des émigrés, sur les abus du divorce, fit ajouter au serment de « haine à la royauté », ces mots : « et à l'anarchie », et intervint dans plusieurs débats politiques importants. Il se montra surtout soucieux d'enrayer les mesures proposées contre les prêtres et les nobles, combattit l'institution d'une fête en l'honneur du 18 fructidor, présenta une motion en faveur de l'armée d'Italie, et quitta le Conseil en l'an VII. Président du tribunal du district de Bayeux, il fut promu par Bonaparte, le 22 germinal an VIII, juge au tribunal d'appel de Caen, titre qu'il échangea contre celui de conseiller à la cour impériale; il conserva ses fonctions à la cour royale sous la Restauration. Chevalier de la Légion d'honneur.

PHILIPPE-DELLEVILLE (AUGUSTE-CHARLEMAGNE), député au Corps législatif de l'an XIII à 1810, né à Bayeux (Calvados) le 5 octobre 1770, mort à une date inconnue, de la même famille que le précédent, « fils de Thomas-Michel Philippe, chirurgien, et de Marie-Catherine Grout », remplit, en 1794, les fonctions d'agent garde-magasin au port de Morlaix. Réquisitionnaire en subsistances dans la 141^e demi-brigade (1796), il devint ensuite conseiller général du Finistère, et fut élu par le Sénat conservateur (quatrième jour complémentaire de l'an XIII) député du Finistère au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1810. Il se rallia plus tard au gouvernement royal, et entra, le 1^{er} février 1815, dans les bureaux du ministère de la Justice. Écarté de son emploi pendant les Cent Jours, il y fut

réintégré le 1^{er} juin 1816, fut nommé rédacteur au même ministère le 1^{er} juillet 1821, sous-chef du bureau des cours et tribunaux le 18 janvier 1829, chef du premier bureau de la division du personnel le 9 octobre 1830, et prit sa retraite le 15 février 1837.

PHILIPPEAUX (PIERRE), membre de la Convention, né à Ferrières (Oise) le 9 novembre 1754, mort à Paris le 5 avril 1794, « fils de Pierre Philippeaux, mégissier, et de Marie-Magdelaine Belière », était avocat au présidial du Mans avant la Révolution. Nommé, en 1790, juge au tribunal de district du Mans, il fut élu, le 5 septembre 1792, député de la Sarthe à la Convention, le 4^e sur 10, par 208 voix (534 votants). Il prit une part active aux délibérations, demanda la rénovation des tribunaux et des administrateurs, l'institution d'un tribunal criminel sans jurés, proposa de décréter que Louis XVI serait jugé « sans désemparer », et, lors du jugement du roi, répondit au 2^e appel nominal : « J'ai proposé moi-même au comité de législation le recours au peuple. Je croyais y apercevoir une tranquillité morale et politique; depuis, la discussion m'a éclairé sur les dangers de cette mesure; j'ai reconnu qu'elle est capable d'anéantir plutôt que d'affermir la souveraineté du peuple; je dis non. » Au 3^e appel nominal : « Comme juge, comme organe des lois, j'ai eu souvent la douleur de prononcer la peine de mort contre des malheureux qui n'étaient coupables que d'un seul crime que l'on pouvait attribuer aux vices de l'ancien régime. Les crimes de Louis sont beaucoup plus atroces que tous ceux contre lesquels la loi prononce la peine de mort. La seule politique des peuples libres, c'est la justice, c'est l'égalité parmi les hommes; elle consiste, dans les circonstances actuelles, à effrayer les rois par un grand coup. Je vote pour la mort. » Attaché au parti de Danton, il fit la motion d'allouer 300,000 livres à quiconque livrerait Dumouriez, après la trahison de ce général. Il improuva la pétition des sections de Paris sur l'expulsion des 22 girondins, vota ensuite contre ceux-ci, et fut envoyé peu après en Vendée pour y réorganiser les administrations. De concert avec l'état-major de Nantes, il préconisa et inaugura un système de guerre en opposition avec celui des officiers et représentants réunis à Saumur : c'était le système dit des « colonnes mobiles » destinées à agir à l'improviste et à organiser contre les rebelles une véritable chasse à l'homme. Au contraire, la « cour de Saumur », comme l'appelait ironiquement Philippeaux, recommandait une action plus lente et plus prudente. Le comité de salut public donna la préférence au système des colonnes mobiles; mais les Vendéens redoublèrent d'ardeur et de rapidité dans leurs mouvements, et infligèrent plusieurs échecs aux colonnes, échecs qui provoquèrent le rappel de Philippeaux. Il prétendit alors que ses adversaires, Rossignol et Ronsin, généraux de l'armée de la Rochelle, l'avaient desservi et s'étaient efforcés de faire échouer ses mesures; il se plaignit également des commissaires de la Convention. Dénoncé par les jacobins, poursuivi par les accusations d'Hébert, de Levasseur, de Choudieu, de Vincent, il fut déclaré traître à la patrie par les clubs populaires, et le 30 mars 1794, sur le réquisitoire de Saint-Just, qui l'accusa de trahison, d'avoir écrit en faveur de Roland et de l'appel au peuple, d'avoir demandé le renouvellement de la Con-

vention, il fut arrêté comme complice de Danton. La faction des *Philippeautins* était alors des plus suspectes à la Montagne. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, le 5 avril suivant, Philippeaux reconnut qu'il avait dénoncé le comité de salut public et dévoilé les trames des intrigants, et fut condamné à mort comme coupable de complicité « avec d'Orléans, Dumouriez, et autres ennemis de la République ». Il mourut avec courage. Après le 9 thermidor, la nouvelle majorité de la Convention décida, sur la motion de Merlin de Thionville, de réhabiliter sa mémoire (24 janvier 1795), et accorda des secours à sa veuve. Rossignol et Choudieu se sont appliqués l'un et l'autre à réfuter les considérations présentées par Philippeaux dans les *Mémoires historiques* qu'il publia sur la guerre de Vendée (1793).

PHILIPPOTEAUX (JEAN-BAPTISTE-ONÉSIME), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Donchery (Ardennes) le 27 avril 1759, mort à une date inconnue, fils de Nicolas-Cosme Philippoteaux, et de Jeanne Raisin, négociant, occupa successivement, depuis 1789, les fonctions de conseiller municipal, d'administrateur du district de Sedan (1790), d'administrateur du département des Ardennes (1791), et de président du tribunal de commerce de Sedan (1794 à l'an XI). Le gouvernement consulaire l'appela, le 22 pluviôse an XI, au poste de sous-préfet de Sedan, qu'il conserva pendant toute la durée de l'Empire. Elu, le 10 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Sedan à la Chambre des Cent-Jours, par 45 voix sur 76 votants, il renonça à la carrière politique après cette courte législature.

PHILIPPOTEAUX (AUGUSTE), représentant en 1871, député de 1876 à 1885, né à Sedan (Ardennes) le 17 avril 1821, petit-fils du précédent, étudia le droit à Paris et se fit recevoir docteur (1844). Nommé juge suppléant au tribunal de sa ville natale, adjoint au maire (juillet 1852), maire de Sedan (1855), il se rallia en 1870 au gouvernement de la République, qui le confirma dans ses fonctions municipales, eut à faire face, en présence de l'ennemi, à une situation difficile, fut arrêté par ordre de l'autorité prussienne le 15 septembre 1870, placé comme otage sur les trains de chemin de fer, puis relâché peu après, et, le 8 février 1871, fut élu représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 6, par 28.430 voix (57.130 votants, 90.265 inscrits). M. Philippoteaux prit place au centre gauche, vota pour les préliminaires de paix, fut un des signataires de la proposition Rivet qui donnait pour deux ans la présidence de la République à M. Thiers, soutint la politique de cet homme d'Etat au pouvoir, réclama (18 mars 1872) l'établissement d'un impôt national de 2 1/2 pour cent sur le capital mobilier et immobilier de la France pour la libération du territoire, appuya (7 avril 1873) le vote de 120 millions d'indemnité aux départements envahis, présenta (1873) une motion qui rendait inéligible à l'Assemblée nationale les militaires en activité de service, se prononça contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, l'état de siège, le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il fit partie de la commission de permanence de 1874 à 1875. Réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Sedan, par 10.426 voix (13.773 votants, 17.447 inscrits), contre 3.168 à M. Prosper Henry, monarchiste,

il reprit sa place au centre gauche, et déposa lors de la discussion de la proposition d'amnistie, un amendement tendant à établir une prescription particulière de cinq ans pour crimes et délits politiques relatifs à la Commune. Il fut des 363. Comme tel, il obtint le renouvellement de son mandat, le 14 octobre 1877, par 10.316 voix (15.557 votants, 17.602 inscrits), contre 5.188 à M. A. Robert, devint vice-président de la Chambre des députés, soutint les ministères républicains de la législature, se prononça pour le retour à Paris, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, appuya la politique opportuniste, et fut encore réélu député de Sedan, le 21 août 1881, par 7.768 voix (11.051 votants, 17.801 inscrits), contre 1.563 à M. Paul Dumarest. M. Philippoteaux donna son suffrage aux cabinets Gambetta et Ferry, aux crédits de l'expédition du Tonkin, et ne fut pas réélu aux élections de 1885. Chevalier de la Légion d'honneur (1862), officier (1871), officier d'académie, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

PIAT (JEAN-PIERRE, BARON), sénateur du second empire, né à Paris le 6 juin 1774, mort à Paris le 12 avril 1862, s'engagea dans un bataillon de volontaires en 1792, servit à l'armée de Dumouriez, fut blessé à Nerwinde, et passa à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis à l'armée d'Égypte, où il fut de nouveau blessé à la bataille d'Alexandrie. Commandeur de la Légion d'honneur le 15 prairial an XII et chef de bataillon, il fit les guerres d'Allemagne et d'Espagne, fut créé baron de l'empire le 16 décembre 1810, assista à la campagne de Russie comme colonel du 85^e de ligne, et fut promu général de brigade en 1813. En disponibilité à la Restauration, il fut mis à la retraite en 1824. Rentré dans le cadre d'activité en 1831, il fut placé à la tête des subdivisions du Var puis des Hautes-Alpes, et se retira à Nogent-sur-Marne en 1837. La tentative de Bonlogne d'abord, puis la révolution de 1848, lui firent entrevoir la possibilité d'une restauration bonapartiste qu'il appelait de tous ses vœux. Il se mit aussitôt à l'œuvre et participa à la fondation des journaux populaires : *Le Napoléonien*, *le Petit Caporal*, *la Redingote grise*, destinés à répandre les idées du prince Louis-Napoléon. Il fut en outre le promoteur d'une Société (plus tard Société du Dix-Décembre) où entrèrent le maréchal Exelmans, le prince de la Moskowa, l'abbé Coqueran, Belmontet, Conneau, Ferdinand Barrot, Abbatucci, etc., qui prépara la quadruple élection du prince le 3 juin 1848, dans la Seine, l'Yonne, la Charente-Inférieure et la Corse, la quintuple élection du 17 septembre, et enfin l'élection présidentielle du 10 décembre. Grand-officier de la Légion d'honneur en 1850, le général Piat fut nommé sénateur le 27 mars 1852 : il siégea silencieusement à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

PICARD (JEAN-JACQUES-FRANÇOIS), représentant du peuple en 1848, né à Gadencourt (Eure) le 22 juin 1804, mort à Evreux (Eure) le 27 juillet 1849, d'une famille de modestes agriculteurs, fut obligé, orphelin à 15 ans, de gagner sa vie et celle de ses quatre frères et sœurs. Après s'être fait recevoir avocat à Caen, il devint, en 1830, agréé au tribunal de commerce d'Elbeuf, et retourna l'année suivante à Evreux où il acheta une étude d'avoué, qu'il revendit en 1840, pour raison de santé. Conseiller municipal d'Evreux en 1834, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, il reçut, en 1836, une médaille d'hon-

neur de la Société de l'Industrie agricole de Paris pour son Mémoire sur l'*Emancipation agricole*. Il professa, pendant 4 ans, à l'Ecole normale d'Evreux, un cours de droit municipal, devint vice-président de la caisse d'épargne de cette ville, et publia un travail intéressant sur l'*Organisation de la charité publique en France, pour l'extinction de la mendicité*. Hostile à la politique de Louis-Philippe, il assista, avec Dupont de l'Eure, au banquet réformiste de Neubourg, où il prononça un éloquent discours. Nommé, à la révolution de 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans l'Eure, il renonça à son traitement en faveur des pauvres et des ouvriers sans travail, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 11, par 75,774 voix (99,709 votants). Il fit partie du comité de la justice, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, et donna sa démission le 21 mars 1849. Il mourut quatre mois après.

PICARD (LOUIS-JOSEPH-ERNEST), député au Corps législatif de 1858 à 1870, membre de la Défense nationale, ministre, représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1877, né à Paris le 24 décembre 1821, mort à Paris le 13 mai 1877, étudia le droit au sortir du collège Rollin, se fit recevoir licencié (1844), puis docteur (1846), et s'inscrivit au barreau de Paris. Liouville, dont il épousa la fille un peu plus tard, favorisa ses débuts. La facilité de sa parole, la souplesse de son talent lui valurent bientôt une importante clientèle, à laquelle il se consacra entièrement pendant les premières années de l'Empire. Libéral à la façon de la bourgeoisie orléaniste, il manifesta peu de goût pour le régime issu du 2 décembre, se lia avec Havin et les hommes du *Siècle*, devint un des actionnaires de ce journal, fit partie de son conseil de surveillance, et contribua, en 1858, à constituer le comité chargé de désigner à Paris les candidats de l'opposition pour les élections complémentaires au Corps législatif : au refus de M. Peyrat, M. Ern. Picard accepta la candidature indépendante dans la 5^e circonscription de la Seine, en remplacement de Carnot, démissionnaire par refus de serment : élu député, le 9 mai, par 10,404 voix (19,526 votants, 30,503 inscrits), contre 8,982 à M. Eck, candidat officiel, M. E. Picard donna aussitôt sa démission de membre du conseil de surveillance du *Siècle*, qui avait montré peu d'empressement à l'appuyer, et alla compléter à l'assemblée le petit groupe des « Cinq ». Il ne tarda pas à attirer par sa verve piquante l'attention de la Chambre et du pays. Le « spirituel député de la Seine », comme on l'appelait, se fit le tirailleur de l'opposition, et s'attacha, dans des discours pleins d'une humeur railleuse et légère qui plaisait surtout aux Parisiens, à traiter spécialement les questions de finance et d'administration. Il s'éleva avec force, en 1859, contre l'annexion de la banlieue à la capitale, et, le 1^{er} juin 1863, fut réélu député par 17,044 voix (23,870 votants, 30,742 inscrits), contre 6,530 au général Perrot. Il maintint sa position à la Chambre, mena d'ardentes campagnes contre M. Haussmann, préfet de la Seine, réclama pour Paris un conseil municipal élu, revendiqua la liberté de la presse, et se sépara de M. Emile Ollivier, son ami personnel, lorsque celui-ci commença son évolution

vers le pouvoir. Multipliant les amendements, les demandes d'interpellation, il se signala aussi en maintes circonstances par la vivacité de ses interruptions. Le 23 mars 1864, M. d'Havrincourt ayant fait à la tribune l'apologie du coup d'Etat, M. Ernest Picard s'écria de sa place : « Le 2 décembre est un crime ! » Ces paroles, qui soulevèrent les protestations de toute la droite, furent supprimées du compte-rendu officiel de la séance. M. Picard parla encore sur le choix des maires parmi les conseillers municipaux, sur la politique de l'Empire, sur le droit de réunion, sur le budget et les transformations de Paris, sur la situation faite aux usiniers par l'octroi, etc. En juin 1868, il devint avec son frère, M. Arthur Picard, et M. Ed. Portalis, un des fondateurs du journal l'*Electeur libre*, dont le premier numéro fut saisi. Aux élections du 24 mai 1869, le député de la 5^e circonscription de la Seine fut réélu avec une très forte majorité, 24,444 voix (33,097 votants, 42,458 inscrits), contre 7,929 à M. Denière, et 280 à M. Lefrançais. Le même jour il était également élu dans la 1^{re} circonscription de l'Hérault, par 15,798 voix (28,999 votants, 36,039 inscrits), contre 13,067 au député officiel, sortant, M. Pagézy. Il opta pour ce département, afin de réserver à un membre de l'opposition l'élection à Paris. Dans la nouvelle Chambre, M. Picard vit diminuer le rôle qu'il avait joué jusque-là. Le Corps législatif se trouva divisé en plusieurs groupes, et l'opposition elle-même ne tarda pas à se partager en deux courants opposés, dont l'un, selon l'expression de M. Picard, voulut rester « l'aile droite de la gauche », admettant la possibilité de s'accommoder de l'Empire, par opposition au parti irréconciliable qui formait la « gauche fermée ». M. Ernest Picard se fit le chef de la « gauche ouverte » dont les membres ne furent qu'un nombre de dix-sept. Vers la même époque, il présenta un amendement important à la loi sur la responsabilité des fonctionnaires (23 mai 1869), amendement qui ne fut repoussé qu'à une majorité de 3 voix, et il demanda instamment la dissolution de la Chambre « issue des candidatures officielles et ne représentant plus l'opinion du pays ». A l'occasion du plébiscite (avril 1870), M. Picard et son groupe refusèrent de délibérer avec la gauche, se réunirent à part, et passèrent dès lors pour aspirer à succéder au pouvoir à M. Emile Ollivier. Le député de l'Hérault vota contre la déclaration de guerre à la Prusse. Devenu, au 4 septembre 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, et ministre des Finances, il contrasigna, à ce titre, l'abolition de l'impôt du timbre sur les journaux et publications périodiques, non sans avoir protesté, dans le conseil, contre une mesure qui lui semblait contraire aux « intérêts du pouvoir ». Il fit aussi son possible pour que le nouveau gouvernement maintint en fonctions les maires nommés par l'Empire. Le 7 septembre, il proposa de convoquer les conseils généraux ; le 21, il réclama contre l'allocation de 1 fr. 50 par jour à tous les gardes nationaux. Lorsque, au 31 octobre, les membres du gouvernement furent retenus prisonniers à l'Hôtel de Ville par les chefs du mouvement insurrectionnel, M. Picard parvint un des premiers à s'échapper, se rendit au ministère de la Guerre, fit jouer le télégraphe, organisa la résistance, et contribua à délivrer ses collègues. Le 25 janvier 1871, il accompagna Jules Favre à Versailles auprès de M. de Bismarck, pour traiter de la capitulation ; puis il s'occupa d'obtenir des banquiers de Paris les 200 mil-